

PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 23 janvier 2024

Le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 20 heures 00, salle du conseil de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas RAGOT Maire, conformément aux articles L.212-10 et L.21228-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 16 janvier 2024

Étaient présents : RAGOT Nicolas, HÉRISSÉ Mathieu, BOUCHEREAU Isabelle, BABIN Eric, PROU Marie Hélène, LEGRAND Nicole, HAMEL Patrice, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, LEGERON Gilles (arrivée à 21h05), BRUCHON Sylvie, POUILLOUX Laetitia, LOCHON Johnny (arrivée à 20h27), PORCHERON Patrice, BONNET Sylvie (arrivée à 20h05), BARILLOT Brenda, KNIGHTS Joseph (arrivée à 20h22).

Étaient excusés : DERRÉ Séverine (pouvoir à Catherine LAMOTHE), Yann GUILLAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 17 **Nombre de votants :** 18

Secrétaire de séance : Mme Sylvie BONNET

1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2- Tourisme

a. Bilan 2023 du Village de Vacances en présence de Guillaume et Virginie

M. Bourgoïn et Mme Lascabes dressent le bilan de l'activité et donne le pourcentage des profils occupants ; groupes 18%, ouvriers/relogement 32%, booking 8%, directs 41%, autres 1%.

La durée moyenne des séjours étant la suivante ; 3 à 6 nuits 32%, 2 nuits 29%, 1 à 2 semaines 15%, 1 nuit 20% et 3 semaines et + 4%.

Pour 2023, le chiffre d'affaires s'élève à 103400€ soit + 7,25% par rapport à 2022.

b. Gîtes de la Futaie – communication

Ont été réalisés ; le changement de nom du site, la création d'un logo pour se différencier de la ferme du Puy d'Anché, l'installation d'une nouvelle structure de jeux pour enfants, l'équipement de l'allée principale par des plots solaires, la pose d'une sous toiture en lambris ...

Pour 2024, il est décidé de poursuivre le changement d'identité sur le site internet et par la modification de l'adresse mail. Un plan de situation va remplacer la cabane. Le renouvellement du classement en meublé de tourisme va être sollicité.

3- Commune Nouvelle – Présentation de scénarii

(DM N°2024_005)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le pré-rapport de réflexion préalable pour la création d'une commune nouvelle remis par le Cabinet du Consultant OCP, à l'issue de la phase 2

Après avoir présenté la vue générale des services, les évolutions possibles et les capacités à faire ensemble, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Le Conseil Municipal ;

- Souhaite qu'une avancée vers ce projet puisse se réaliser seulement si un nombre suffisant de Communes adhèrent pour former une commune nouvelle.
- Acte un passage à la phase 3 avec le Bureau d'études, visant à proposer un schéma de constitution de la commune nouvelle.

4- Communication

a. Site Web

Le site Web devient obsolète. Une réflexion s'ouvre dans le contexte du projet de la commune nouvelle. La proposition de A3 Web qui est le prestataire actuel s'élève à 948€ TTC.

b. Application mobile

Suite à une rencontre avec la Sté LUMIPLAN au salon des Maires, le conseil accepte le déploiement d'une application citoyenne pour la Commune pour un montant de 1200€ TTC/an.

5- Vie locale / Associations / Culture

a. Renouvellement de la convention avec Animal'Or

(DM n°2024_002)

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de fourrière canine avec ANIMAL'OR implantée à Mairé-Levescault représentée par Mme Anne-Marie GOURAUD, afin d'assurer les obligations de prise en charge et de gestion des chiens errants.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité.

- Autorisent Monsieur le Maire à signer la convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 5 ans.

Le montant forfaitaire de l'indemnité, appliqué pour la réalisation des prestations, est fixé à 0,60€TTC par an et par habitant.

b. Animations d'été 2024

(DM n°2024_001)

Sur proposition de Monsieur Mathieu HÉRISSE – 1^{er} adjoint en charge de l'animation, le conseil municipal acte le principe de renouveler les festivités qui seront organisées cet été et propose de fixer un droit d'entrée au titre de la régie « produits divers » pour les nuits musicales ;

- 1) Fête de la musique le 22 juin .
- 2) Feu d'artifice du 13 juillet au Plan d'eau avec retraite aux flambeaux.
- 3) Les nuits musicales de Vaussais
Programmations des soirées aux mois de juillet et août ; tarif : 2€
Deux soirées seront organisées dans le cadre du Pays d'art et d'histoire.
- 4) Marché de producteurs le 23 août.

c. Mise à disposition du Cabanon du Bois Meunier

(DM N°2024_003)

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel à candidature pour l'exploitation d'une activité de restauration de type guinguette saisonnière est actuellement en cours de parution.

Les conditions d'exploitation sont définies de la façon suivante ;

- Amplitude maximale de l'occupation du 1^{er} avril au 31 octobre
- Redevance d'exploitation fixée à 200€ / mois
- Charges d'électricité fixée à 80€ / mois.

Le Conseil Municipal ;

- autorise la Commission tourisme à examiner les demandes,
- donne pouvoir au bureau municipal pour retenir la meilleure offre,
- et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à venir.

d. Facturation des badges sécurisés aux salles municipales

(DM N°2024_007)

Le Conseil municipal accepte la mise à disposition de badges sécurisés supplémentaires pour les associations utilisatrices à l'année des locaux communaux.

Le badge électronique sera programmé par les services municipaux et sera remis au Président de l'association sous son entière responsabilité. Une participation financière sera demandée et s'élèvera de 45€ l'unité.

Le badge devra être restitué au terme de la location.

6- Travaux / Voirie / Bâtiments

a. Promotion des activités de pleine nature – plan de financement pour demande de DETR Renforcement de l'accueil touristique du bourg de Sauzé-Vaussais

(DM 2024_004)

Monsieur le Maire expose le travail de la commission tourisme dont le projet de renforcement de l'accueil touristique du bourg qui se décline en deux parties. D'une part par le **déplacement d'une aire de camping-**

car sur l'ancien site du camping municipal dont la nouvelle gestion serait pilotée à distance et **l'implantation de toilettes sèches sur l'aire de repos du pigeonnier** situé en bordure de l'axe RD948. Ce projet entre dans le cadre du Programme Petites Villes de Demain. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **103 792 € HT**. Ce dossier est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Dépenses HT	Financement	Montants HT
Camping car park	60330,00	DETR (40%)	41516,95
Sanitaires autonomes Sanisphère	28925,00	Autofinancement	62275,42
Fournitures et matériaux	6787,37		
<i>BSF Bétons de Saint-Fraigne</i>	<i>1718,30</i>		
<i>Garandean Matériaux</i>	<i>1136,93</i>		
<i>Transports Dubreuil</i>	<i>2138,40</i>		
<i>Table pique-nique PMR</i>	<i>1309,67</i>		
<i>Fournitures de câblages élec. Rexel</i>	<i>484,07</i>		
Temps agent	7750,00		
Total € HT	103792,37	Total	103792,37

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider ce projet de renforcement de l'accueil touristique,
- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter auprès de l'état, une subvention au titre des fonds DETR,
- de réaliser cette opération au cours du 1^{er} semestre 2024.

b. Adhésion CAUE

(DM N°2024_014)

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres.

La cotisation annuelle s'élève à la somme de 200€.

c. Régularisation de numéros de voirie

(DM n°2024_010)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.3212-2 et L.2213-1 ;

Monsieur le Maire ayant signalé l'intérêt de donner un numéro de rue, d'une part suite à la création d'un logement sur une parcelle et d'autre part à la suppression d'un numéro déjà utilisé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

Le numérotage des parcelles ci-dessous, de la façon suivante :

Nom du propriétaire	Références cadastrales	Ancienne dénomination	Nouvelle Dénomination	
			Numéro	Rue
Mme Marie-Délia ROLLIN	ZI 114	8 Les ségeliers	8	Rue du Noyer <i>Lieu-dit : Les Ségeliers</i>
SCI du 41 rte de Civray	AK 120	43 route de civray	/	Route de Civray

d. Installation d'une marquise devant un commerce

(DM n°2024_011)

Monsieur Gilles Legeron concerné par ce sujet, sort de la salle.

Mme Dominique Legeron demande l'installation d'une marquise qui s'appuiera sur le mur de son immeuble siège de l'activité du Bar de la tour situé 2 rue du Baron, afin d'y faire courir des plantes. L'emprise sera de 2m20 au-dessus du domaine public. Il n'y aura pas de pied au sol. Cette demande d'aménagement fait suite aux travaux de réhabilitation de l'espace public de la grande rue.

Le conseil municipal donne un avis favorable à cette demande, par 17 voix pour, et décide que cette installation sera exemptée du droit d'occupation du domaine public en raison de l'absence d'emprise au sol.

Une déclaration préalable de travaux pour modification de façade devra être déposée au service urbanisme.

7- Finances / Ressources Humaines

a. Indemnité de fonction des conseillers délégués

(DM n°2024_012)

Monsieur le Maire informe avoir acté la décision de retrait de la délégation de fonctions demandée par Monsieur Yann GUILLAUD, conseiller municipal.

Il propose d'actualiser le tableau des indemnités des conseillers municipaux délégués et de répartir l'enveloppe allouée par délibération le 25 mai 2020 (DM2020_022) entre les deux conseillers délégués restants.

A savoir :

Identité des bénéficiaires	Indemnité %
LEGRAND Nicole	8,25
HAMEL Patrice	8,25

Les autres dispositions restent inchangées.

Le Conseil Municipal adopte cette disposition par 16 voix pour ; 2 ne prennent pas part au vote.

b. Mise à jour du tableau des emplois après avis du comité social territorial

(DM n°2024_016)

Monsieur le Maire informe que suite à des mouvements de personnels, il a saisi le Comité Technique afin de demander la suppression des postes en surnombre.

Suite à la l'avis favorable rendu le 12 décembre 2023, il est proposé de supprimer 4 postes et de modifier le tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- d'adopter la modification du tableau des emplois telle qu'elle suit :

Postes	Nbre au 31.12.23	Pourvus	Non Pourvus	Postes supprimés	Postes restants Autorisés au 23.01.24
Emplois permanents	24	17	7	4	20
Rédacteur principal 1 ^{er} cl	1	1			1
Ass. conser. Patrim. PI 1 ^o cl	1	1			1
Adjoint administratif PI 1 ^o cl	3	3			3
Adjoint Technique PI 1 ^o cl	3	3			3
Adjoint Technique PI 2 ^o cl	5	0	5	3	2
Adjoint Technique	8	7	1		8
Adjoint du patrimoine de 1 ^{er} cl.	1	0	1	1	0
Adjoint d'animation	1	1			1
Garde champêtre	1	1			1
Emploi non permanent	1	1			1
Adjoint du patrimoine (jusqu'au 31/12/24)	1	1			1

L'assemblée accepte cette disposition.

c. Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 3 à la Convention 96-307

(DM N°2024_009)

Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 30 mai 1996, il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1^{er} janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1^{er} janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

d. Avenant n°2 à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique

(DM N°2024_015)

Monsieur le Maire propose un avenant à la convention de formation et d'assistance du personnel à l'utilisation d'un site informatique avec le Centre Départemental de Gestion des Deux-Sèvres qui retracera les éventuelles modifications apportées à notre installation informatique.

Après discussion, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024 et qui intégrera les conditions actées par le conseil d'administration du centre de gestion dans sa séance du 11 décembre 2024.

8- Droit de préemption

Liste des biens pour lesquels la commune ne préempte pas.

- 41 rte de Civray
- 48 grande rue

9- Questions diverses.

Un point est donné sur les travaux de la première tranche des travaux de la Grand Rue.

Dates à retenir ;

Le 24 janvier à 18h00 : Cérémonie des vœux ; un livret d'accueil sera remis aux nouveaux arrivants

Le 1^{er} février à 20h00 : commission tourisme

Le 15 février à 18h00 : commission voirie

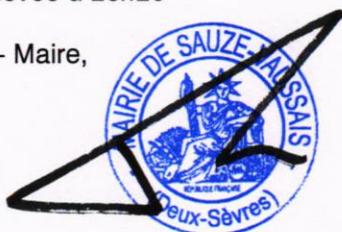
Réunion publique le 13 mars à 20h30 salle Philippe Bourdin ; Travaux de la route de ruffec

Date du prochain conseil ;

Le mardi 27 février à 20h00.

La séance est levée à 23h20

Nicolas Ragot - Maire,



Sylvie Bonnet - secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvie Bonnet', is written below the name.